

OFC News

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **NIKE-Bulletin**

Band (Jahr): **10 (1995)**

Heft 4: **Gazette**

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Evaluation des projets présentés pour les commémorations de 1998

Institution d'une commission d'experts

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a institué une commission d'experts, composée de personnalités n'appartenant pas à l'administration et chargée d'évaluer les projets présentés pour les commémorations du 150^e anniversaire de l'Etat fédéral suisse en 1998.

La tâche de la commission d'experts sera d'examiner du point de vue technique et financier la totalité des projets – une septantaine – soumis au DFI par des particuliers, des communes ou des cantons et de retenir ceux qui pourront bénéficier du soutien financier de la Confédération. Lors de l'évaluation, la commission tiendra également compte de la représentation des régions linguistiques et des sexes et s'efforcera de trouver un juste équilibre entre aspects politiques et thématiques. Le DFI rendra sa décision définitive après l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral en janvier 1996.

La commission sera composée des personnalités suivantes: Francesca Gemnetti, avocate, Bellinzone; Jacques Hainard, ethnologue, Neuchâtel; Cyrill Häring, avocat, Bâle; Ruth Hungerbühler, journaliste, Verscio; Christoph Jörg, historien, Coire; Yvonne Lehnherr, historienne de l'art, Fribourg; Jakob Tanner, historien, Bâle; Claude Torracinta, journaliste, Genève; Josef Wiget, archiviste d'Etat, Schwyz. La présidence a été confiée à Mme Francesca Gemnetti. Les experts ont été désignés sur la base de leurs connaissances et dans le souci d'une répartition équitable entre les régions linguistiques.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral concernant la célébration du 150^e anniversaire de l'Etat fédéral suisse en janvier 1996, au terme du délai référendaire, la commission d'experts aura le statut d'un groupe de travail informel de l'Office fédéral de la culture, lequel assurera le secrétariat.

Renseignements: Office fédéral de la culture, Christine Hofmann, Adjointe de direction, tél. 031 322 78 36

O F C NEWS

Index des localités de l'ISOS

Les plus belles localités de Suisse pour la première fois répertoriées canton par canton dans un index

A fin novembre dernier vient de paraître une publication dressant la liste de toutes des localités inventoriées par l'ISOS. Après la publication des sept premiers inventaires cantonaux (Uri, Schwyz, Obwald et Nidwald, Glaris, Schaffhouse, Aarau et Genève), l'ISOS édite maintenant un index de toutes les plus belles localités de Suisse, répertoriées canton par canton. Les cantons et la structure de leur Habitat sont situés dans le contexte suisse à l'aide de cartes et de données statistiques. L'inventaire dresse non seulement la liste des objets d'importance nationale, mais également d'importance régionale et locale. Chacun peut ainsi savoir comment est classée sa localité et se donner l'envie de découvrir des sites dans d'autres régions du pays.

La publication énumère les instruments légaux et techniques sur la base desquels sont inventoriés les objets (extraits de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage [LPN], ISOS, glossaire des termes techniques). Contrairement à d'autres inventaires, par exemple l'inventaire des biens culturels suisses, qui vient d'être édité, l'ISOS ne se limite pas à répertorier des constructions de valeur. Il n'est pas non plus, comme l'inventaire susmentionné (établi selon la Convention de la Haye), uniquement utile dans le cas de conflits armés, mais est conçu pour l'usage quotidien des communes, des spécialistes de l'aménagement du territoire, des conservateurs et des profanes. L'ISOS recense des sites ruraux, des villages et des hameaux, des villes médiévales, mais aussi des quartiers de construction plus récente (jusqu'aux années cinquante). La valeur de ces sites est évaluée par des experts des cantons et de la Confédération. A ce jour, près de cinq mille localités ont été classées (avec indication de la commune, de leurs coordonnées et d'une grille permettant de comparer les localités en fonction de leur taille). Le Conseil fédéral a fait entrer en vigueur l'inventaire pour les 1041 sites d'importance nationale. Il est à remarquer que les villages qui ne possèdent aucune construction classée monument historique peuvent tout de même figurer dans l'index.

Renseignements: J. Peter Aebi, Office fédéral de la culture, service du patrimoine culturel, tél. 031 322 80 67 – L'index des localités (no 310.605 d/f/i: 239 pages, 234 cartes, format A5) peut être commandé à l'OCFIM, case postale, 3000 Berne (Fr. 16.90 TVA incluse) de même que les publications des sites d'importance nationale concernant les cantons susmentionnés.

OFC NEWS

Du nouveau au Musée national suisse

Mesures d'urgence de consolidation terminées

Le bruit des travaux au Musée national suisse va bientôt faire partie des souvenirs, les visiteurs pourront sans tarder se rendre dans les différentes salles sans devoir se heurter à des barrières de chantier. Au cours d'une dernière phase de travaux spectaculaire, les chapiteaux des colonnes du hall d'entrée et une partie du sol de la salle des armes ont été consolidés et assainis définitivement.

Au printemps 1994, une grande partie du Musée a été fermée au public en raison de problèmes d'équilibre de la construction. L'Office des constructions fédérales, section 4, Zurich, a pris à sa charge la planification et l'exécution des mesures d'urgence nécessaires pour assurer la sécurité des bâtiments. L'objectif était alors de permettre aussi rapidement que possible l'accès des salles du Musée au public et de prendre pour ce faire des mesures définitives de consolidation respectant les exigences élevées de la conservation des monuments historiques et les critères d'esthétique. Les mesures choisies ne devant pas être préjudiciables à la rénovation et à l'assainissement complets prévus pour plus tard.

Le problème principal et les mesures de consolidation nécessaires peuvent se résumer brièvement comme suit: le Musée est une des premières constructions en béton datant de la fin du siècle dernier. La plupart des plafonds des étages supérieurs sont formés de voûtes de béton. La structure de béton creuse a été remplie efficacement par des injections de ciment et ainsi consolidée. Grâce à la mise en place de tirants extrêmement puissants, la tension horizontale des voûtes qui ne pouvait pas être déviée par les façades a ainsi pu être absorbée. Quelques solives d'acier pas assez puissantes ont été stabilisées par des poutres de renforcement. – Sur la base de relevés effectués par l'EPF, 18 colonnes en pierre naturelle ont été déclarées dans un état critique. D'autres analyses ont démontré que 5 colonnes devaient être renforcées. L'assainissement des chapiteaux du hall d'entrée en calcaire de Savonière peu résistant mais facile à travailler est particulièrement spectaculaire. Les voûtes ont été soulevées de quelques dixièmes de millimètres au moyen de presses hydrauliques extrêmement précises afin de décharger les colonnes. Les chapiteaux ont été démontés et renforcés dans leur milieu par une tige d'acier de 16 centimètres de diamètre. Les chapiteaux ont été remis en place, la pierre naturelle n'a plus de fonction de support, le poids est dorénavant porté par la tige d'acier. Les chapiteaux richement décorés se présentent de nouveau dans leur état d'origine.

MNS

Trois années d'activité pour le Groupe de travail 'Inventorisation des monuments militaires'

Bilan provisoire

Le 28 juin 1992, l'état-major du DMF alors en fonction a créé un Groupe de travail chargé d'étudier la valeur historique, culturelle et/ou écologique des installations de combat ou de commandement mises hors service dans le cadre de la réforme 'Armée 95'. Ce Groupe de travail et son conseiller spécialisé, Maurice Lovisa, architecte diplômé de l'EPF, travaillent depuis trois ans à ce projet. Quels sont les objectifs déjà atteints?

Une vue d'ensemble

La liste des installations concernées comprend environ 13'000 objets dans toute la Suisse. On y trouve aussi bien des petits bunkers sphériques que des objets minés, aussi bien différents types de barrages anti-chars que des fortifications importantes dans les montagnes. Cela n'a pas été facile de se faire une idée de la situation et de mettre des priorités. C'est avec grande satisfaction et même admiration que je ne cesse de constater à quel point des personnes et plus particulièrement notre conseiller, Maurice Lovisa, s'y connaissent dans les installations militaires de notre pays.

Premier canton: le Tessin

Pour procéder à une telle évaluation, il est nécessaire de disposer d'un inventaire des installations. Le tâche du Groupe de travail a donc commencé parallèlement dans les cantons du Tessin, de Zoug et de Neuchâtel. Des centaines d'installations ont été visitées par notre spécialiste, documentées, photographiées, bien sûr avec l'assistance spécialisée sur le terrain du personnel du Corps des gardes-fortifications. A l'heure actuelle, l'inventaire du Canton du Tessin accompagné d'une évaluation des installations est prêt, sa publication est en préparation, elle devrait paraître au cours du premier trimestre 1996.

Que conserver?

C'est cette question qui très certainement pose le plus de problèmes au Groupe de travail. Les critères de sélection ont été discutés à fond et comparés avec d'autres inventaires réalisés par la Confédération. Un exposé trop précis des critères de sélection dépasserait le cadre de cet article. J'ajouterai simplement que grâce à la collaboration des experts de l'Office fédéral de la culture et de ses commissions spécialisées, il a été possible d'élaborer une liste de critères qui correspond aux exigences scientifiques tout en étant applicable dans la pratique.

Pour le classement des installations dans le Canton du Tessin, le Groupe de travail s'est inspiré de la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et a utilisé les catégories en fonction de l'importance nationale, régionale et locale. Les résultats en chiffres sont les suivants:

Nombre total des barrages: 58

Barrages d'importance nationale: 12 soit 20%

Barrages d'importance régionale: 16 soit 28%

Barrages d'importance locale: 24 soit 41%

Barrages visités mais exclus de l'inventaire: 6 soit 11%

Il est important de préciser qu'un barrage est en règle générale composé de plusieurs objets. Les 58 barrages sélectionnés au Tessin ne comptent par exemple pas moins de 1603 objets.

Quelles sont les conséquences de cet inventaire?

Un inventaire de protection doit logiquement avoir des conséquences pratiques. Que signifie maintenant le classement des barrages et des objets recensés en différentes catégories? A cette question on ne peut pas actuellement apporter de réponse définitive parce que la décision n'a pas encore été prise au niveau de la direction du DMF. Du point de vue du Groupe de travail, les barrages classés d'importance nationale devraient également être protégés au niveau national. Pourtant ne serait-ce que pour des raisons de coût, il ne sera sans doute pas possible de protéger intégralement tous les objets de cette catégorie. Dans presque chaque barrage il existe des jonctions de cables, des explosifs, des canalisations et autres objets qui sont d'une importance moindre pour la postérité. Pourtant le Groupe de travail a dès le début fait en sorte que les différentes installations importantes soient conservées dans leur intégralité, avec leurs équipements et leurs armes.

Compte tenu du fait que tous les objets de l'inventaire sont propriété du DMF, la protection va tout d'abord être assurée par une simple directive du Chef du département. Est-ce que plus tard, comme Robert Munz l'a recommandé dans une expertise, une réglementation plus poussée va s'imposer émanant du Conseil fédéral? Nul ne peut pour le moment répondre à cette question. Au cas où le nouveau Chef du département adopterait notre projet de règlement, comme nous l'espérons, l'entretien et les soins des bâtiments des installations à conserver continueront à être assurés par le Corps des gardes-fortifications qui s'acquittent de cette tâche d'excellente manière.

OFC NEWS

De nombreux cas d'urgence

Pour notre conseiller spécialiste surtout, les trois dernières années ont été tout sauf calmes. C'est presque quotidiennement que son avis a été demandé sur le terrain soit parce qu'un agriculteur désirait éliminer un barrage anti-char sur ses terres, soit parce que des collaborateurs des services administratifs intervenaient pour demander une destruction quelconque, soit parce que des éléments de barrage gênaient la réalisation de certains projets communaux. Grâce à son amabilité, à sa grande compétence, Maurice Lovisa a réussi à s'attirer beaucoup d'estime même dans les situations parfois délicates.

Eveiller la compréhension

Personnellement je considère que le plus grand succès de notre travail est d'avoir pu sensibiliser de larges couches de la population et éveiller leur intérêt pour notre cause grâce à un travail d'information ciblé. Dès le début, nous avons commencé par convaincre les collaborateurs directement concernés du DMF et donc plus particulièrement du Corps des gardes-fortifications du bien-fondé de notre entreprise. Notre objectif a éveillé l'intérêt des médias et des spécialistes. Comme exemple, je citerai tout simplement le colloque organisé à l'EPFZ par la section nationale suisse de l'ICOMOS 'Les bunkers, constructions à faire sauter ou à conserver?' au cours duquel des membres du Groupe de travail ont présenté des exposés.

Résumé et perspectives

Le socle de l'Inventaire national suisse des monuments militaires est posé. Nul ne conteste que certains de ces objets méritent d'être conservés et entretenus en tant que témoins de l'histoire moderne et contemporaine de notre pays. Après les premières expériences pratiques dans le Canton du Tessin, l'inventorisation doit pouvoir être menée plus rapidement dans les autres cantons. Etant donné que ce travail n'est pas réalisable par une seule personne dans un délai acceptable, nous bénéficions depuis quelque temps de la collaboration active du Corps des gardes-fortifications. Je suis très reconnaissant au Corps des gardes-fortifications de son aide ainsi qu'au Groupe de travail de sa collaboration stimulante et constructive. Pour conclure, j'aimerais remercier également mes supérieurs qui soutiennent nos activités non seulement avec bienveillance mais avec les crédits nécessaires.

Silvio Keller